



Compte-rendu du Comité Syndical du 12 septembre 2020

Présents : Daniel CHEVALIER, Mélanie COSNIER, Antoine d'AMECOURT, Corinne KALKER, Pascal LELIEVRE, Jean Louis LEMAITRE, Jean Louis LEMARIE, Nicolas LEUDIERE, Pierre PATERNE, Brigitte TETU-EDIN, Emma VERON, Jean François ZALESNY, Marc BAUDRY, Daniel COUDREUSE, Emmanuel DUHAMEL, Christian GILLES, Sébastien HUET, Michel LEGENDRE, Pascale KRAMAROV, Jean Louis MORICE, Régis NOIR, Maryline JOYAU, Christian CHOTARD, Emmanuel d'AILLIERES, Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Sylvie LE DREAU, Joël LEPROUX, Patrick MAUBOUSSIN, Hyacinthe MACE, Dominique ROUSSEAU, Catherine TAUREAU, Sonia TREMOUREUX, Emmanuel FRANCO, Delphine DELAHAYE

Excusés : Michel BRIFFAULT (pouvoir à Daniel COUDREUSE), Dominique DHUMEAUX, Noël TELLIER, Catherine PAINEAU

Equipe technique : Céline BIHEL, Isabelle VACHE, Carole LESIOURD et Olivier HENNEBERT

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Rémy FROGER est désigné pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

Ouverture de séance

Le Vice-Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance et présente le Pays Vallée de La Sarthe : le territoire, la gouvernance, les projets menés et les compétences mise à disposition des collectivités.

La directrice nouvellement recrutée, Céline Bihel se présente et présente l'équipe technique. Les binômes titulaires-suppléants sont validés.

Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars 2020

Le Vice-Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 6 mars 2020. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

I- Election du Président et des vice-présidents

Monsieur Emmanuel FRANCO cède la place au doyen de l'assemblée, Monsieur Daniel COUDREUSE. Le Président de séance lance alors la procédure électorale. Après appel à candidatures, deux candidats se présentent :

- Monsieur Emmanuel Franco, Maire d'Étival, Président de la Communauté de communes Val de Sarthe, Conseiller Départemental et Président du CAUE
- Monsieur Emmanuel d'AILLIERES, Maire de La Suze

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	36
Nombre de bulletins nuls.....	0
Nombre de bulletins blancs.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	34
Majorité absolue.....	18



Ont obtenu	M. Emmanuel FRANCO	-	voix { 21 }
	M. Emmanuel d'AILLIERES	-	voix { 13 }

Monsieur Emmanuel FRANCO est ainsi élu Président et reprend la main sur la séance.
Il propose 2 vice-présidences, ce que le Comité Syndical approuve à l'unanimité. Sont candidat(e)s aux vice-présidences :

- Monsieur Daniel COUDREUSE, Président de la communauté de communes LBN :
36 voix -> ELU.
- Monsieur Daniel CHEVALIER, Président de la communauté de communes de Sablé :
36 voix -> ELU.

II- Election des membres du Bureau

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Le Président Monsieur Emmanuel FRANCO demande aux délégués syndicaux quels sont les candidats aux postes de membres du Bureau.

En l'absence de candidats, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO propose à l'assemblée que, conformément aux statuts du Pays Vallée de La Sarthe, les 10 membres du Bureau soient :

- Monsieur Emanuel d'AILLIERES
- Monsieur Antoine d'AMECOURT (réfèrent CEP)
- Monsieur Daniel CHEVALIER (1^{er} Vice Président du Pays)
- Madame Mélanie COSNIER (réfèrente PCAET)
- Monsieur Daniel COUDREUSE (2^{ème} Vice Président du Pays)
- Monsieur Dominique DHUMEAUX
- Monsieur Nicolas LEUDIERE (réfèrent LEADER)
- Monsieur Anthony MUSSARD (réfèrent Mobilités)
- Madame Catherine PAULOUIN (réfèrente SCOT)
- Monsieur Noël TELLIER (réfèrent Alimentation)

A l'unanimité, cette proposition est retenue. Les membres du Bureau ci-dessus nommés sont élus à l'unanimité.

III- Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il convient pour le Comité Syndical de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO). Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la présidence de la commission est assurée, de droit, par le représentant légal de la collectivité, en l'occurrence le Président du Syndicat Mixte du pays Vallée de la Sarthe, ou son suppléant à nommer.

Il est assisté par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la CAO de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Par conséquent, la CAO du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe sera composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, dont l'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante du Syndicat. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.



Le Président Monsieur Emmanuel FRANCO propose les candidats suivants pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

De droit Le Président	Proposition de candidats	
	5 Titulaires	5 Suppléants
M. Emmanuel FRANCO	M. Emmanuel d'AILLIERES	M. Rémy FROGER
	M. Daniel CHEVALIER	M. Daniel COUDREUSE
	Mme Delphine DELAHAYE	M. Joël LEPROUX
	Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Pascal LELIEVRE
	M. Jean-François ZALESNY	M. Antoine d'AMECOURT

A l'unanimité, cette proposition est retenue. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus nommés sont élus à l'unanimité.

IV- Groupe d'Action Local (GAL) LEADER

Isabelle Vaché expose que depuis 2017, le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe porte le Groupe d'Action Locale et met en œuvre le programme LEADER 2014-2020. Les élections municipales et communautaires de 2020 ont conduit à un certain nombre de changements qui mènent aujourd'hui à échanger sur la gouvernance du programme.

Il est proposé à l'assistance que le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe continue à porter le Groupe d'Action Locale et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Après présentation, le Comité Syndical :

- Autorise le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe à continuer de porter le Groupe d'Action Locale et mettre en œuvre le plan d'actions,
- Autorise le Président du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, M Emmanuel FRANCO, à mettre en œuvre ces décisions,
- Autorise le Président du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe à négocier et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

V- Questions Diverses

La prochaine réunion du CS est fixée au samedi 3 octobre à 10h à Sablé.

Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 11h30 en remerciant les participants.

Le Secrétaire,

Rémy FROGER

Le Président,

Emmanuel FRANCO

